



## Exercice - Énoncé 9B.1

### Écart d'imputation et sections auxiliaires

L'entreprise S.E.S.C. inc. fabrique sur commande de la machinerie. Le processus de fabrication nécessite deux étapes, l'usinage à l'atelier 1 et l'assemblage à l'atelier 2 : l'usinage s'effectue au moyen d'outillage alors que l'assemblage est manuel.

Le président de l'entreprise désire connaître le coût de fabrication des commandes traitées au cours de l'exercice 2010. Pour ce faire, le comptable recueille les renseignements suivants :

1. L'entreprise utilise une fiche de coût par commande pour repérer distinctement le coût des matières premières utilisées et le coût de la main-d'oeuvre directe engagée. Voici le sommaire des fiches de coût de toutes les commandes traitées en 2010 :

FICHES DE COÛT Commandes de 2010 SOMMAIRE	COMMANDES		
	LP63	HB69	LA77
Degré d'avancement			
- au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	75 %	0 %	0 %
- au 31 décembre 2010	100 %	100 %	80 %
Coûts antérieurs (MP, MOD, FGF)	79 100 \$	0 \$	0 \$
Coûts de l'exercice			
- MP	0 \$	63 400 \$	137 500 \$
- MOD	11 400 \$	60 600 \$	110 500 \$
Heures de MOD engagées en 2010			
- Atelier 1	100	600	1 000
- Atelier 2	500	2 500	5 500
Prix de vente	163 000 \$	245 000 \$	500 000 \$

Les commandes LP63 et HB69 ont été livrées au cours de l'exercice 2010.

## Exercice - Énoncé 9B.1 (suite)

2. Les frais généraux de fabrication se détaillent comme suit :

<u>Exercice 2010</u>	<u>Budgété</u>	<u>Réel</u>
Charges générales - usine <sup>1</sup>	33 000 \$	35 000 \$
Salaire du magasinier	18 000	18 000
Salaire des employés de l'entretien	27 000	25 500
Salaire du contremaître	26 500	27 500
Avantages sociaux	15 000	17 000
Fournitures d'usine	7 500	8 000
Amortissement : outillage -atelier 1	15 000	50 000 <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>142 000 \$</b>	<b>181 000 \$<sup>3</sup></b>

3. Lors de l'élaboration du budget de l'exercice 2010, l'entreprise a utilisé les données suivantes pour répartir les frais communs de fabrication :

	<u>ATELIERS</u>		<u>Sections auxiliaires</u>		<u>Total</u>
	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>Magasin</u>	<u>Entretien</u>	
Superficie occupée en m <sup>2</sup>	30 000	50 000	15 000	5 000	100 000
Heures de MOD	2 000	8 000	—	—	10 000
Coût de main-d'œuvre (\$)	33 750	146 250	18 000	27 000	225 000
% de réquisitions de fournitures effectuées en 2010	50 %	40 %	0 %	10 %	100 %

4. Les sections auxiliaires s'offrent mutuellement des services en plus de satisfaire aux besoins des ateliers de fabrication.

La consommation des services des sections auxiliaires se fait selon les données suivantes :

<u>Section auxiliaire</u>	<u>Usager</u>	<u>Proportion</u>	
Magasin	Atelier 1	60 %	
	Atelier 2	30 %	
	Entretien	10 %	100 %
Entretien	Atelier 1	40 %	
	Atelier 2	40 %	
	Magasin	20 %	100 %

<sup>1</sup> L'entreprise comptabilise dans ce compte le loyer, les taxes, les frais d'électricité et de chauffage.

<sup>2</sup> Au cours de l'exercice 2010, l'entreprise a adopté une nouvelle technologie à l'atelier 1 en renouvelant l'outillage de fabrication. Toutefois, elle n'envisage pas fonctionner à capacité normale avant trois ans.

<sup>3</sup> Le total des frais généraux de fabrication réels se répartit comme suit entre les ateliers 1 et 2 :

Atelier 1 :	103 972 \$	
Atelier 2 :	77 028	Total <b>181 000 \$</b>

## Exercice - Énoncé 9B.1 (suite)

L'entreprise attribue les coûts des sections auxiliaires aux ateliers de fabrication sans tenir compte des interrelations qui existent entre elles.

5. L'entreprise impute les frais généraux de fabrication au moyen d'un taux établi au début de l'année en estimant par atelier les frais généraux de fabrication et les heures de main-d'œuvre directe pour l'exercice à venir.

### Travail pratique :

- a) Reconstituez le taux d'imputation des frais généraux de fabrication propre à chaque atelier (ne pas distinguer les frais fixes des frais variables).
- b) Calculez le coût complet rationnel de fabrication de chaque commande.
- c) Calculez l'écart total d'imputation dans chaque atelier.
- d) Présentez les écritures de journal pour comptabiliser les opérations de l'exercice 2010, en supposant que l'écart d'imputation est traité comme coût de période.

*Source: Service de l'enseignement des sciences comptables de HEC Montréal*